

A PROPOS DU BUDGET 2021 DE L'ESR : UN ENJEU DE NOTRE CONGRES

Le congrès de notre syndicat, comme de tout syndicat, a pour objectif de faire un bilan de son intervention et aussi de fixer ses grands axes revendicatifs sur lesquels il informera et mobilisera les personnels. Dans cette contribution, je vais aborder la question du budget 2021.

D'après le projet de loi de finances pour 2021 ¹, le budget en 2020 de l'ESR était de 23,3 Mds € en 2020 et le budget 2021 passerait à 23,9 Mds €, soit une augmentation royale de 0,6 Md € correspondant à 2,57 % d'augmentation. Si l'on considère une inflation de 1,5 %, l'augmentation réelle ne serait plus que de 1,07 %, soit 250 M€, non pas pour un petit EPST, mais pour tout l'ESR !

D'après la CPU, que l'on ne peut guère considérer comme ayant des sympathies syndicales, les besoins de financement supplémentaires liés à la pandémie seraient de 400 M€ : 150 M€ en raison des diminutions des recettes, 130 M€ pour la prolongation des contrats et 120 M€ par rapport à la hausse prévisible du nombre d'étudiants. Autrement dit, comme il ne reste que 250 M€, 150 M€ devraient être pris ailleurs.

Une première question se pose : qu'en est-il du financement des primes et des quelques mesures sur les carrières du protocole d'accord sur l'amélioration des carrières et des de rémunérations ? Cela montre encore le caractère fallacieux des « promesses » du protocole mises en avant par le gouvernement dans le cadre de la LPR dans l'objectif d'inciter organisations syndicales à faire partie du « *comité de suivi composé des organisations syndicales signataires du protocole d'accord [qui] sera chargé de contribuer à l'élaboration des textes réglementaires d'application du présent protocole* ».

Et puis, selon une analyse de RogueESR ², le financement des quelques mesures LPR pourrait très bien provenir de la baisse importante de la contribution du MESR aux retraites ! En effet, si le projet de loi du gouvernement sur les retraites était voté, selon son article 18³, il faudrait harmoniser le système dont bénéficie les fonctionnaires avec le régime universel défini par cette loi. Selon cette étude, il y aurait passage graduel de la part patronale (« état-employeur ») pour les salaires de 72,28 % à 16,87 % et de 5 % à 16,87 % de la part patronale sur les primes sur 15 ans au maximum. Autrement dit nous paierions les miettes budgétaires avec la dégradation de nos retraites ! **N'est-ce pas un vol via un détournement de fonds ?**

Une deuxième remarque s'impose : le projet de budget 2021 de l'ESR présenté par le gouvernement, et qui est le seul qu'il puisse contrôler, témoigne clairement de la réalité de sa politique dans l'ESR : AUSTERITE EN TERMES DE SALAIRES-CARRIERES-BUDGET DE FONCTIONNEMENT COUPLEE A LA PRECARISATION RENFORCEE DES PERSONNELS VIA LA LPR LIE A UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT SUR APPEL D'OFFRES.

Une telle situation est inacceptable. La faiblesse des budgets (soutien de base, recrutement de personnels chercheurs et IT) est bien la racine des retards en recherche publique notamment en virologie comme l'a montré le virologue Bruno Canard au début de la première phase de la pandémie de la Covid-19. Le gouvernement s'acharne à poursuivre dans la même voie.

Notons qu'il n'y a rien d'étonnant quand on voit l'incurie du gouvernement dans le domaine de la Santé. Le gouvernement aurait dû embaucher massivement du personnel et créer des lits pour prévenir cette deuxième vague de pandémie dès la première phase de la pandémie. Non seulement, il n'a rien fait, voir même il a continué à fermer des lits, et a maintenu ses plans de suppression de postes et de lits prévus avant la pandémie. Il n'a pas écouté les personnels soignants l'avertissant du désastre qui venait. Il a dit que l'Hôpital était prêt, il a dit qu'il ne déprogrammerait pas les autres soins : c'est un gouvernement de menteurs.

¹ Source : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154243/projet-de-loi-de-finances-2021-pour-l-esr.html>

² Source : http://roqueesr.fr/wp-content/uploads/2020/11/Note_programmation_budgetaire_Senat.pdf

³ Article 18 du projet de loi sur les retraites sur : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2623_projet-loi#

En tant que syndicat, répondons à la question suivant « quels sont nos besoins ? ». Pas dans 7 ans, pas dans 10 ans ! Tout de suite ! En avril 2020, notre syndicat publiait un document sur les financements nécessaires ⁴ pour rattraper cette dégringolade depuis plusieurs années en termes de postes et de fonctionnement de l'ESR.

« Le SNCS-FSU demande une programmation budgétaire permettant au minimum d'atteindre 1 % du PIB – c'est-à-dire une augmentation de 6 milliards d'€ – pour la recherche publique dès 2022 puis de maintenir à minima cet effort de 1 % jusqu'en 2030. Ce financement doit permettre de redimensionner la recherche publique à la hauteur des enjeux :

- *un plan pluriannuel de création de 60 000 postes de titulaires dans l'ESR d'ici 2030 et de 7 000 contrats doctoraux pour atteindre 20 000 docteurs par an d'ici 2027 ;*
- *des dotations de FEI recherche des établissements augmentées de 2 milliards d'€ dès 2022 ;*
- *un rattrapage rapide des rémunérations des personnels de l'ESR au niveau de celles des fonctionnaires appartenant aux corps comparables de la fonction publique de l'État.»*

Comme établi plus haut, le budget 2021 n'amorce en rien un tel redressement, bien au contraire.

Et pourtant les moyens existent. Vous savez peut-être que la loi de finance rectificative pour 2020, votée le 19 mars à l'unanimité (de l'extrême droite à LFI), a enclenché le processus, qui donne tout le pouvoir aux banques de décider le soutien aux entreprises via les prêts garantis par l'Etat (PGE). Force est de constater le grand silence de toutes les organisations syndicales en plus des partis politiques. Comme chacun le sait, les banques consentent à un prêt à condition que l'entreprise présente un plan d'augmentation de la productivité (de fait des licenciements), ce qui était d'ailleurs demandé par le ministre des finances. C'est ce qui se passe chez les grandes entreprises (ex. Renault qui licencie 4600 salariés pour un prêt de 5 Mds €) et de nombreuses entreprises du CAC-40. Actuellement ces sommes se montent maintenant à un total de **580 milliards** incluant les PGE et subventions diverses aux entreprises (pas les artisans et petites entreprises !). Que l'on ne nous dise pas qu'il n'est pas possible d'augmenter les budgets publics.

Dans le même temps, c'est une politique qui continue à dégrader et à affaiblir l'hôpital, tous les degrés de l'enseignement, l'Enseignement Supérieur et la Recherche et tous les autres services publics.

Par conséquent, le mouvement syndical ne devrait-il pas réclamer la réquisition de ces 560 milliards d'€ pour les affecter aux besoins des services publics pour la population alors que les entreprises du CAC-40 sont les profiteurs de la loi du 19 mars votée à l'unanimité, alors que la spéculation explose ?

Il n'est pas normal que ces sommes servent aux profits de quelques-uns alors que le pays s'avance dans une crise sociale majeure avec un effondrement des services publics. Le mouvement syndical peut le dire, doit le dire, l'expliquer et mobiliser les travailleurs. A nous aussi, SNCS(FSU) d'y contribuer.

En tant que principal syndicat des travailleurs de la Recherche Publique, ne devons-nous pas exiger tout de suite ces 6 milliards d'€ pour la satisfaction des besoins des personnels de la recherche publique et de son système de recherche publique ? Exagérons-nous ? Rappelons-nous aussi du CIR de 6 milliards d'€ qui nous échappent ! Et il n'y aurait pas les moyens ? Et cela ferait 12 milliards ! Exagéré quand un recrutement massif d'enseignants-chercheurs et personnels serait nécessaire pour doubler les enseignements pour les étudiants avec construction de bâtiments provisoires si nécessaire. Et pour la recherche sensu-stricto, pas de besoins alors que des milliers de post-doctorants sont dans une grande précarité et que les labos sont sans soutien de base ?

6 à 12 milliards d'€ d'augmentation du budget de l'ESR dès janvier 2021 : ne serait-ce pas un axe de mobilisation pour notre congrès en parallèle à celui du combat pour l'abrogation de la loi LPR ?

Ne faudrait-il pas lancer un appel à tous nos syndiqués, à nos sections syndicales, et à tous les collègues pour établir dès maintenant les besoins dans les labos en termes de recrutement, de frais de fonctionnement et

⁴ <https://sncs.fr/2020/04/22/de-quels-moyens-a-besoin-la-recherche-publique-pour-remplir-ses-missions-les-propositions-du-sn-cs-fsu/>

d'équipement ? Partons des besoins de l'ESR, de la Recherche Publique, de ses personnels pour en finir aussi avec la précarité ! Il y a de l'argent ! Les moyens existent !

Jean Dubessy